

Département	Meurthe et Moselle
Arrondissement	NANCY
Canton	SEICHAMPS

COMMUNE de SEICHAMPS

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

du Lundi 14 décembre 2009

NOMBRE

de conseillers en exercice 29

de présents 24

de votants 26

L'an deux mil neuf, le lundi quatorze décembre, le Conseil Municipal de la Commune de SEICHAMPS étant réuni salle du Conseil Municipal, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Henri CHANUT

Etaient présents : MM. CHANUT, CHARPENTIER, COCHE, BRZAKOVIC, INGRET, EGLOFFE, SCHNEIDER, GARCIA, CLERC, BOICHE, KLOUTZ, GRANJON, GUILLAUME, KEINERKNECHT
Mmes GLESS, TREIBER, MEON, REVOL, AGOSTINI, DIONNET, LANUEL FABRI, KRIER, MAISTRE

Etait absent : Mmes LEMINEUR, WOLFARTH
M. LECOMTE

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement à :

Mme DIART à M. CHARPENTIER
Mme PANIS à M. GRANJON

A l'unanimité, Monsieur Yves GRANJON a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

Rapporteur : **Juan-Ramon GARCIA**

OBJET

**Contrat de service entre la
Commune et Electricité de
France (EDF) : certificats
Equilibre +**

N° 64/2009

Le Maire certifie que la convocation du Conseil Municipal a été faite le 7 décembre 2009 et que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 16 décembre 2009.

**Le Maire,
Henri CHANUT**

EDF produit de l'électricité à partir d'installations utilisant des sources d'énergies renouvelables situées sur le territoire national. Ces installations sont certifiées par OBSERV'ER (observatoire des énergies renouvelables), l'institution d'émission du RECS (Renewable Energy Certificate System) en France.

Les sources d'énergies renouvelables sont des sources d'énergie non fossiles renouvelables (énergie éolienne solaire, géothermique, houlomotrice, marémotrice, hydroélectrique, biomasse, gaz de décharge et gaz des stations d'épuration, d'eau usées et biogaz...).

La Ville de Seichamps, soucieuse de s'impliquer dans le développement durable, souhaite marquer cet engagement en se rapprochant d'EDF en vue de déterminer les conditions dans lesquelles la Ville peut acquérir des certificats verts RECS dans le cadre de l'offre dénommée « Certificats Equilibre+ » et ainsi contribuer au développement du projet CISEL. Le projet CISEL est un projet de recherche et développement et d'industrialisation d'un nouveau procédé de production d'électricité à partir de l'énergie solaire, qui tend à faire diminuer le coût de production. EDF reversera au projet CISEL 1.7€ HT par certificat acquis dans ce contrat.

Pour chaque Certificat Equilibre + acheté dans le cadre du présent contrat, EDF garanti que 1000 kWh (1 MWH) d'électricité ont été produits dans les conditions énoncées ci-dessus et injectés sur le réseau électrique métropolitain.

EDF propose un contrat qui prendra effet au 01/01/2010, pour une durée de trente six mois, avec une base d'acquisition de 100 CERTIFICATS EQUILIBRE + par la Ville de Seichamps correspondant à un montant de 460 Euros par an, lié au périmètre initial défini dans le contrat, correspondant à 3 établissements scolaires : Ecole Jean Lamour, Ecole Saint Exupéry, Ecole Louise Michel, ainsi qu'un véhicule électrique .

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer ce nouveau contrat avec EDF.

POUR : 20
ABSENTION : 6

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.

Pour Extrait Conforme.

LE MAIRE,
Henri CHANUT